

# PROCES VERBAL DE SEANCE

## 23 février 2026

Nom-Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
JOURNEAU Mikaël	x			
HANIN Éric	x			
COLLAS Eliane	x			
BLANCHARD Jean-Marc	x			
ROKO Muriel			x	Sylvie PIASECKI
PIASECKI Sylvie	x			
RIVIERE Nicole	x			
GIBOUIN Patric	x			
GAZEL Didier	x			
MARTEAU Christophe			x	Mikaël JOURNEAU
BEAUBREUIL Jean-Louis	x			
PINEAU Sébastien	x			
DUCROS Selma	x			
VINET Anne-Laure	x			
MICHEAU Mathilde	x			

**Secrétaire de Séance : Mathilde MICHEAU**

### **Ouverture de Séance**

Monsieur Mikaël JOURNEAU, Maire, ouvre la séance et remercie l'ensemble des conseillers municipaux de leur présence. Il appelle nominativement les conseillers.

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice. Le quorum est atteint. Le Conseil municipal peut valablement délibérer, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT, il est procédé à la nomination **d'une** secrétaire de séance **prise** au sein du Conseil. Mathilde MICHEAU est **désignée** pour remplir cette fonction **qu'elle** accepte.

## Approbation du dernier compte rendu

Approbation du procès-verbal : oui/non

Observations : Quelques modifications seront à faire pour valider entièrement le procès-verbal

**Point 2** voir modèle de la délibération du CDG 86 et modifié MPT en MPO

**Pour : 15    Contre : 0    Abstentions : 0**

## 1. Fongibilité des crédits (commune et Lotissement les Tonnelles)

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Contexte : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, en raison de la mise en place de la M57 et dans le cadre de la fongibilité des crédits, le Conseil Municipal doit prévoir, selon l'instruction comptable et budgétaire, la fongibilité des crédits pour pouvoir effectuer le paiement des factures avant le vote des budgets 2026, dans les limites de 7.5 % des dépenses réelles d'investissement et de fonctionnement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Débat (s) : RAS

**Pour : 15    Contre : 0    Abstentions : 0**

## 2. Vote du CFU (Commune et Lotissement les Tonnelles)

Rapporteur : Président de séance désigné après la sortie de Monsieur le Maire.

Contexte : Le Compte Administratif a été remplacé par le CFU (Compte Financier Unique) et regroupe les mêmes informations.

Il doit toujours être en accord avec le compte de gestion du trésorier et il est nécessaire, comme les autres années, de voter ce CFU à la place du Compte Administratif.

Débat (s) : Suite à un problème au niveau du logiciel HELIOS, le vote du CFU ne peut se faire ce soir

## 3. Compte de gestion (commune et Lotissement les Tonnelles)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Contexte : Suite à la mise en place du CFU il n'est plus nécessaire de prendre une délibération pour le vote du compte de gestion.

Les montants doivent être identiques au Compte Financier Unique et Monsieur le Maire transmet cette information aux membres du conseil.

Débat (s) Pas de vote

## 4. Vote des taux de fiscalité

Rapporteur : Monsieur le Maire

Contexte : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général des Impôts notamment l'article 1636B, l'article 16.

Considérant que le Conseil Municipal détermine chaque année les taux des taxes perçues par la Commune, il convient donc de déterminer les nouveaux taux pour l'année 2026.

Pour information, les taux de 2025 sont les suivants :

- TFB (Taxe Foncière Bâtie) 37.62 %,
- TFNB (Taxe Foncière Non Bâtie) 45.65 %,
- TH (Taxe d'habitation) 15.66 %.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de fiscalité inchangés comme évoqué en commission des finances.

Débat (s) : Il y aurait 5 résidences secondaires sur la commune.

**Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**

## **5. Vote des budgets primitifs 2026**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Contexte : Il indique au Conseil qu'il a réuni la commission des finances.

Mme FAYARD, qui vient en appui aux Décideurs Locaux des Collectivités, est venue en mairie pour aider dans l'élaboration du projet du budget.

Il convient de présenter les éléments de budget aux membres du Conseil pour son vote définitif.

Débat (s) Présentation des différents budgets 2026 (fonctionnement, investissement et lotissement) et des dépenses et recettes réalisées en 2025.

**Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**

## **6. Renouvellement convention groupement de commande transport intercommunal pour la piscine 'école'**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Contexte : Par délibération en date du 9 mai 2022, enregistrée en Préfecture en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022, il avait été convenu d'adhérer, sous forme de convention, au projet mis en place par la Communauté de Communes du Haut Poitou concernant l'Objectif « 100% de nageurs en 6<sup>ème</sup> ».

Il permet d'offrir aux enfants des créneaux nécessaires à la piscine intercommunale de NEUVILLE DE POITOU.

La Communauté de Communes reprogramme ce dispositif et propose à nouveau un regroupement de commande afin de pouvoir réaliser ce projet.

La Communauté de Communes du HAUT-POITOU propose donc à la Commune de CHABOURNAY de poursuivre ce partenariat et de confirmer notre adhésion avant le 1<sup>er</sup> mars par courrier.

Débat (s) : Deux classes ont été à la piscine au cours de cette année scolaire. CMI en début d'année puis les CP/CE1.

Pas de vote. Un courrier sera fait pour indiquer que la commune continuera à faire partie du regroupement.

## 7. Motion relative à la départementalisation de l'énergie.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Contexte : Monsieur le Maire donnera plus d'explications lors de la réunion.

Prenez connaissance du document joint à la présente note préparatoire, ainsi que le projet de délibération qu'il propose.

Débat (s) : Demande d'information sur la vision du département à ce sujet.

**Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 1**

## 8. Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

Rapporteur : Monsieur le Maire

Contexte : Monsieur le Maire donnera plus d'explications lors de la réunion.

Débat (s) : Observation sur l'éventuel récupération politique de cette motion à l'échelle national.

**Pour : 13 Contre : 1 Abstentions : 1**

## 9. Acquisitions foncière

Rapporteur : Monsieur le Maire

Contexte : Monsieur le Maire donnera plus d'explications lors de la réunion.

Débat (s) : Acquisition pour 8 000 euros du terrain où a été réalisé le parking rue du Poirier.

**Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**

## 10. Vente du terrain lot n°18 du lotissement communal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Contexte : Considérant la délibération prise lors de la séance de conseil en date du 3 juillet 2023 sous le numéro 48/2023 reçue en Préfecture sous le numéro 086-218600484-20230703-48-DE en date du 31 juillet 2023 déterminant le prix de vente des terrains du lotissement DERRIERE LES GRANGES ;

Considérant que le terrain sis **6 rue des mésanges** à Chabournay (86380), d'une superficie de 585 m2 correspondant aux parcelles cadastrales **AB 327, 331 et 343** qui appartiennent à la Commune ;

Considérant que lesdites parcelles font partie du domaine privé de la commune ; qu'elles sont soumises à un régime de droit privé, qu'elles sont aliénables et prescriptibles ;

Considérant que la Commune de Chabournay compte moins de 2000 habitants, que par conséquent l'avis de l'autorité compétente de l'Etat, à savoir du service des Domaines qui dépend de la Direction de l'immobilier de l'Etat à la Direction Générale des Finances Publiques, n'est pas requis ;

Considérant qu'une offre d'achat a été déposée en vue d'acquérir ledit terrain au prix de 39 500 euros net vendeur, viabilisé avec eau, électricité, téléphone, hors frais de notaire ;

Monsieur le Maire rappelle que partant du principe que la commune n'a pas vocation à dégager une marge substantielle, il est décidé de fixer le prix de vente par lot.

A ce prix, en plus de la TVA sur marge, s'ajouteront notamment les taxes ainsi que les frais et droits annexes tels que les frais de notaire, d'enregistrement, de droits de mutation.

Lot	M2	Prix acquisition	Prix HT	TVA sur marge	Prix de vente total
18	603	3 787.48	33 547.91	5 952.09	39 500

Il convient donc de délibérer pour la vente de ce terrain.

Débat (s) :

**Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**

### 11. Convention de remboursement de viabilisation avec des particuliers

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre des travaux rue du poirier, nous nous sommes entendus avec deux propriétaires pour réaliser la complétude de travaux de viabilisation, cependant l'entreprise a tardé pour nous faire la facture définitive.

Il convient donc de délibérer pour le remboursement par les particuliers de ces travaux complémentaires à la viabilisation.

Débat (s) : Le coût de cette viabilisation est de 4 000 euros par propriétaire

**Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0**

### 12. Informations/Questions diverses

- Une demande de location de la salle du foot a été reçue pour le 14/03/2026 en accord avec le club du foot.
- Points sur l'avancement des travaux rue du Prias : l'entreprise est en vacances cette semaine.
- Points sur la permanence pour le bureau du vote pour les élections municipales

**-Séance levée à : 22h42**

**-Prochaine réunion de conseil municipal : 30 mars 2026 à 20 h**